

Fiche d'informations

Animateur de centre équestre (AE)

Objectifs

A l'issue de la formation, les apprenants posséderont des connaissances solides sur le métier de palefrenier soigneur. Ils seront capables de :

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre.
- Participer à l'encadrement des activités équestres.
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures en respectant les principes du bien-être animal.

Ils pourront travailler dans différentes entreprises d'accueil : dans des centres équestres labellisés écoles françaises d'équitation ou en cours de labellisation.

Suite de parcours possibles/passerelles : BPJEPS.

Débouchés professionnels : accès à l'emploi d'animateur d'équitation (emploi de catégorie 1 dans la convention collective du personnel des centres équestres) à titre permanent, occasionnel ou saisonnier.

Entreprises d'accueil

Centre équestre.

Public concerné

Personnes âgées de 16 à 29 ans révolus visant à exercer ce métier.

Être titulaire du PSC1 ou AFPS ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur. Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

Passer les tests de sélection et l'entretien individuel. Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage.

Être titulaire de l'un des diplômes suivants délivrés par la FFE :

- Galop 5 de cavalier ou de pleine nature (formation sur 1 an)
- Galop 3 de cavalier ou de pleine nature (formation sur 2 ans)

Formation en apprentissage



Durée de la formation

1 an

Conditions d'accès

- *Avoir transmis son dossier complet
- *Participation à l'entretien de motivation
- *Signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement de l'employeur

Contenu de la formation

Matières professionnelles

- Module 1 : prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 240 h
- Module 2 : maîtrise des techniques équestres – 100 h
- Module 3 : soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80 h
- Module 4 : gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage, pédagogie de l'alternance.

L'enseignant formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Modalités d'évaluation

Durant la formation : Evaluations formatives à l'issue de périodes définies dans le livret d'apprentissage.

Certification finale : la certification comporte 3 blocs de compétences (BC).

BC1 : participer au fonctionnement à l'entretien de la structure équestre.

BC2 : animer et encadrer les activités équestres en sécurité.

BC3 : assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être.

L'obtention d'un BC donne lieu à la délivrance par la FFE d'une attestation de réussite. Les UC ainsi délivrées sont acquises définitivement. **Une attestation de suivi de formation sera délivrée en fin de formation.**

Modalités d'organisation des épreuves écrites

Convocation par écrit

Rythme de la formation

490h de formation

2 jours par semaine de présence à l'UFA, 3 jours par semaine en entreprise (hors vacances scolaires)

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'état de niveau 4

Rémunération de l'apprenti

Année d'exécution du contrat	+18 ans	18 à 20 ans	De 21 à 25ans	26 ans et +
1 ^{er} année	27%	43%	53%*	100%*
2 ^e année	39%	51%	61%*	100%*
3 ^e année	55%	67%	78%*	100%*

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprise...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Informations pratiques

Accès par transports

- Navette Lyon Part-Dieu
- Places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Lignes de bus à proximité (Montbrison/Bonson/St Étienne).
- Gare TGV TER à proximité (Sury-le-Comtal).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui.

Restauration

- Cantine/self sur place.
- Foyer équipé d'un micro-ondes.
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité.

Hébergement

- Internat

Les + de la formation

Matériel/Équipement

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteur.

Lieu de formation

Lieu de formation

Centre de Formation F3A
Boulevard du Béal
42450 SURY-LE-COMTAL
04 77 30 83 12 (touche 4)
www.lycee-saintandre.fr

Partie Pratique

Dans l'un de nos centres équestres partenaires : centre équestre de la Roche